

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE "LES COTTAGES DE
FRANCONVILLE" TENUE LE 27 NOVEMBRE 1987

Le 27 NOVEMBRE 1987, les Membres de l'Association Syndicale libre "LES COTTAGES DE FRANCONVILLE" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à la Salle du Centre Socio Culturel de l'Epine Guyon, 2 Rue des Hayettes à FRANCONVILLE, sur convocation qui leur avait été adressée, au termes d'une lettre recommandée avec accusé-réception en date du 13 NOVEMBRE 1987.

Sont présents au Bureau de l'Assemblée :

- Madame DELCROIX, Présidente,
- Madame DAUCHY, Vice Présidente,
- Monsieur JACQUOT, Trésorier,
- Monsieur BIENNASSIS, suppléant Trésorier,
- Monsieur SCHILTER, Secrétaire.

1 - REGULARITE DE L'ASSEMBLEE :

Sur les 125 propriétaires convoqués, 77 sont présents ou représentés, 48 sont absents.

Il est donc satisfait à la règle du quorum et l'Assemblée se trouve dès lors, valablement constituée.

2 - RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

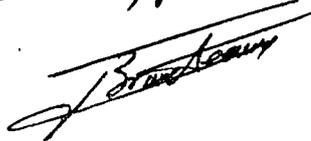
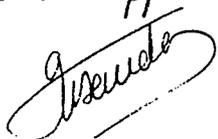
- Constitution du dossier,
- Rapport du Conseil Syndical,
- Approbation des comptes de l'exercice 86/87,
- Quitus du syndic de sa gestion 86/87,
- Démission des membres de l'A.S.L.,
- Election du Conseil Syndical,
- Approbation du budget prévisionnel 87/88,
- Questions diverses (réserves pour ces adjonctions non conformes),

3 - DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Monsieur DESANDES et Monsieur BRUNETEAUX

Lu et Approuvé

Lu et approuvé



77 voix sont pour

Les fonctions de chacun seront précisées ultérieurement.

9 - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 87/88 :

Approbation à l'unanimité.

10 - QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question n'a été portée à l'ordre du jour. Il a été abordé les points suivants :

- les auvents : adoption d'un modèle bois ou bois et tuiles couleur du toit de la maison,

- clôture sur partie commune avant : aucune décision n'a pu être prise,

- abris de jardins : aucune décision n'a pu être prise,

Ces deux derniers points pourraient être éventuellement délibérés lors de la prochaine Assemblée.

Il a été suggéré de contacter :

- les services P.T.T. pour que le courrier soit mieux acheminé,

- la Cie des Eaux pour remédier au manque de pression et à l'affichage des avis de passage,

- à la Mairie pour a) intervenir auprès de la D.D.E. afin que soit aménagé l'accès à la résidence pour une meilleure sécurité,

b) entretenir les abords de la voie S.N.C.F.,

- FRANCE CONSTRUCTION pour effectuer une réfection provisoire de la voirie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée vers 23 h 15.

=====

Lu et Approuvé

J. J. J.

Lu et approuvé

J. J. J.

4 - RAPPORT DU CONSEIL SYNDICAL

a) Rappel des parties communes :

- espaces verts,
- transformateur E.D.F.,
- antenne T.V.

b) Fonction du conseil :

- gérer les parties communes,
- veiller au respect du cahier des charges,

Il est rappelé que les parties communes doivent rester en conformité avec le permis de construire ceci afin d'obtenir des Services Techniques de la Mairie le certificat de conformité qui permettra la retrocession de la voirie.

5 - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 86/87 :

Les comptes présentés ont été approuvés à l'unanimité. L'appel de fonds correspondant sera adressé aux intéressés ultérieurement.

6 - QUITUS DU SYNDIC DE SA GESTION 86/87 :

L'assemblée a donné quitus au Conseil Syndical à l'unanimité.

7 - DEMISSION DES MEMBRES DE L'A.S.L. :

Conformément aux statuts de l'A.S.L. Les 5 membres du Conseil ont démissionné.

8 - ELECTION DU CONSEIL SYNDICAL :

Afin d'éviter le recours à un Syndic professionnel, les membres du Conseil proposent que l'Association soit gérée directement par un comité composé de membres choisis parmi les propriétaires .

Les candidats se présentant sont :

Monsieur MONTFOLLET,
Monsieur LE DOZE,
Madame BOURGUES,
Madame BINARD,
Monsieur PIHOUEE,
Madame DAUCHY,

L'Assemblée délibère et nomme à la majorité ces candidats aux fonctions de membres du comité syndical.

Lu et Approuvé
Jussaud

Lu et approuvé
Bourguès